

TIGNES TRAIL 2020 – RÈGLEMENT

Compte-tenu de la crise sanitaire que nous connaissons actuellement, ce règlement pourra être adapté afin de répondre aux mesures d'hygiène et de distanciation recommandées par le Gouvernement.

ORGANISATION & DESCRIPTION

Tignes Développement organise le Tignes Trail en collaboration avec l'association l'AS Croiss le samedi 15 et le dimanche 16 août 2020.

Le Tignes Trail est un événement au sein duquel sont proposées plusieurs épreuves de pleine nature empruntant des sentiers.

Chaque épreuve se déroule en une seule étape, à allure libre, mais en un temps de course limité.

- Le Tignes Trail Jeunes :
 - Un parcours de 1,5km
 - Départ le samedi 15 août à partir de 15h00
 - **De 10 ans à 13 ans**
 - **Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs + certificat médical obligatoire**
 - Un parcours de 4km
 - Départ le samedi 15 août à partir de 15h30
 - **De 14 ans à 17 ans**
 - **Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs + certificat médical obligatoire**
- Le Tignes Trail :
 - Un parcours de 12km, 700m D++, km-e = 19
 - Départ le dimanche 16 Août à 10h00
 - Temps limite autorisé : 4h
 - **A partir de 18 ans**
 - **Certificat médical obligatoire**
 - Un parcours de 26km, 1800m D+-, km-e = 44
 - Départ le dimanche 16 Août à 9h00
 - Temps limite autorisé : 6h
 - **A partir de 20 ans**
 - **Certificat médical obligatoire**



MATÉRIEL

Obligatoire :

- Pour le Tignes Trail 12km : une réserve en eau (0,5l minimum), en-cas, et un bagage adapté (sac à dos, banane, etc.).
- Pour le Tignes Trail 26km : une réserve en eau (0,5l minimum), une réserve alimentaire, un coupe-vent, un sifflet, un téléphone portable (chargé, allumé, qui fonctionne sur le réseau français, avec numéro de secours enregistré) et une couverture de survie, un bagage adapté pour le transport du matériel (sac à dos, banane, etc.).
- Pour le Tignes Trail Jeunes : des chaussures et vêtements adaptés à ce type d'épreuve

Chaque coureur devra conserver dans son sac de course l'ensemble du matériel obligatoire exigé par l'organisation. Le matériel sera vérifié au départ pour chaque coureur. Des contrôles inopinés pourront être réalisés par la direction de course sur la ligne d'arrivée en cas de doute sur un coureur n'ayant pas sur lui ou sur elle le matériel obligatoire demandé !

Tout manque de matériel fera l'objet d'une sanction de la part de la direction de course (pénalité de temps ou disqualification du coureur selon le cas).

Conseillés : Crème solaire, lunettes de soleil.

ATTENTION : LES BÂTONS SONT INTERDITS

CERTIFICAT MEDICAL

Chaque coureur doit présenter un **certificat médical d'une validité de moins d'un an** attestant être physiquement apte pour la compétition de type Trail.

Le Tignes Trail n'étant pas affilié à la FFA, la licence FFA ne fait en aucun cas office de certificat médical.

Aucun document autre que le certificat médical ne sera accepté.

Une autorisation parentale est obligatoire pour tous les mineurs.

LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES

CATEGORIE	ANNEE DE NAISSANCE
Poussins	2009 et 2010
Benjamins	2007 et 2008
Minimes	2005 et 2006
Cadets	2003 et 2004
Juniors	2001 et 2002
Espoirs	1998 à 2000
Seniors	1986 à 1997
Masters	1985 et avant

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	1985 - 1981
	1980 - 1976
	1975 - 1971
	1970 - 1966
	1965 - 1961
	1960 - 1956
	1955 - 1951
	1950 - 1946
	1945 - 1941
	1940 - 1936
	1935 et avant

DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera sur le village départ qui sera installé sur la place centrale de Tignes le lac, samedi de 13h00 à 19h00, et, dimanche à partir de 7h30 et jusqu'à 30mn avant le départ de la course.

Le dossard doit être visible en toute circonstance. Il peut être porté soit sur la poitrine, soit à la cuisse.

Chaque dossard sera remis individuellement contre signature et sur présentation d'une **pièce d'identité**. Cet émargement fait preuve de départ du coureur et d'acceptation du règlement dans sa totalité. En cas de non départ du trailer, il est impératif de prévenir l'organisation et de remettre le plus rapidement possible le dossard à une personne de l'organisation.

L'organisation ne prévoit pas de fournir des épingle ou tout autre système d'accroche pour les dossards. Chaque coureur devra être est autonome.

SECOURS, SÉCURITÉ, ABANDON

Ils seront assurés par des signaleurs, des secouristes et une équipe médicale. Un poste médical avancé et un PC course seront mis en place sur le village. Les signaleurs et les secouristes seront en liaison radio ou téléphonique avec le PC course.

Si les mesures de sécurité maximales sont prises, il n'en demeure pas moins que le milieu traversé ne permet pas de disposer des moyens d'intervention aussi rapide qu'en milieu urbain, votre sécurité dépendra alors de la qualité des affaires que vous avez mise dans votre sac. Les frais résultants de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour de l'endroit où elle a été évacuée. Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.



TIGNES

Sauf dans le cas où l'état de santé du coureur nécessite une évacuation d'urgence, un coureur ne doit pas abandonner la course ailleurs que sur un point de contrôle offrant une solution de rapatriement.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En appelant le PC course
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours
- En appelant le 112

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. En cas de manquement avéré, le coureur qui n'aura pas porté assistance à un autre coureur en détresse sera disqualifié.

Les secouristes et le médecin officiel sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger. En cas d'abandon, il est impératif et obligatoire de le signaler au point de contrôle le plus proche et de remettre son dossard.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

En cas d'abandon avant un point de contrôle, il est impératif de revenir au point de contrôle précédent et de signaler son abandon au signaleur. Si, lors de ce retour en arrière, le coureur rencontre les fermeurs, ce sont ces derniers qui invalident le dossard. Le coureur n'est alors plus sous le contrôle de l'organisation.

Tout coureur mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

RAVITAILLEMENTS ET POSTES DE CONTRÔLES

- Le principe de course individuelle en semi-autosuffisance est la règle. La semi-autosuffisance est définie comme étant la capacité à être autonome entre 2 points de ravitaillement en termes d'alimentation.

Compte-tenu de la crise sanitaire que nous connaissons actuellement et des règles d'hygiène différentes, seul les ravitaillements boissons seront mis en place au niveau du village départ-arrivée, au sommet de Tovière et au sommet de Palafour.

Chaque coureur des 12km et 26km se verra remettre un pack restauration (barre de céréales, compote,...).

Pour le Tignes Trail Jeunes : pas de ravitaillement, mais remise d'un pack goûter

- Plusieurs postes de contrôle seront disposés tout au long des parcours.

Ils veilleront à ce que la course se déroule dans de bonnes conditions.

Ils pourront arrêter tout coureur qui ne respectera les règles de sécurité, le règlement, ou qui sera hors délai par rapport aux barrières horaires définies pour chaque course (limite de temps autorisé).



ASSISTANCE DES COUREURS

L'assistance pour les coureurs sur les parcours est tolérée là où il y a les points de ravitaillement complet. Cette assistance devra se faire maximum 20m avant ou après le ravitaillement. Les personnes étant chargées de ces assistances veilleront à ne pas gêner le bon déroulement de la course. Des pénalités seront appliquées en cas de non-respect de ce point de règlement envers les coureurs concernés !

VESTIAIRES / DOUCHES / CONSIGNES

Compte-tenu de la crise sanitaire que nous connaissons actuellement, nous ne sommes pas en mesure de confirmer la possibilité d'utiliser les vestiaires, douches et consignes.

REMISE DES PRIX / LOTS

Pour chaque épreuve, un classement général hommes/femmes sera établi.

Les remises des prix du Tignes Trail Jeunes auront lieu samedi 15 août à 16h00.

La remise des prix des deux parcours Tignes Trail 12km et 26km aura lieu dimanche 16 août à 15h00.

Un lot sera remis aux 3 premiers du classement général de chaque course (toutes catégories confondues).

Le 1^{er} de chaque catégorie sera également récompensé.

ENVIRONNEMENT

Les participants, les accompagnants et le public sont dans des espaces naturels protégés où il existe une réglementation spécifique. Ils pourront se renseigner auprès des Maisons de Tignes afin d'évoluer au mieux dans cet environnement et, de ce fait, respecter les règles suivantes :

- Interdiction de laisser des déchets et détritus. Des poubelles de tri sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.
- Interdiction d'utiliser des moyens ou objets qui, par leur bruit, sont de nature à déranger les animaux ou à troubler le calme et la tranquillité des lieux. Le sifflet ou autre appareil sonore restent autorisés dans le cadre de secours effectifs.
- Nécessité absolue de respecter les mises en défens et l'interdiction de couper les lacets du sentier pour limiter les risques d'érosion.



SANCTIONS

Les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une disqualification en cas d'infraction au règlement :

- Coupe représentant un raccourci important
- Jet de détritus (acte volontaire) par un concurrent et/ou un membre de son entourage
- Non-respect des personnes (organisation ou coureurs)
- Non-assistance à une personne en difficulté
- Triche (exemple : partage de dossard...)
- Absence de passage à un point de contrôle
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste
- Passage sur un point de contrôle au-delà de l'heure limite
- Non-respect des consignes particulières de courses
- Défaut de matériel obligatoire

Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le jury de course.

ASSURANCES

Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile MMA pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident :

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

Les évacuations héliportées sont payantes. Le choix de l'évacuation dépend exclusivement de l'organisation, qui privilégiera systématiquement la sécurité des coureurs.

MODIFICATION / ANNULATION INSCRIPTION

Annulation d'une inscription :

Toute annulation d'inscription doit être faite, soit en ligne sur le site d'inscription, soit par e-mail ou par courrier. Aucun désistement n'est enregistré par téléphone.

Des frais d'annulation de 5€ seront demandés.

Aucun échange, session ou revente de dossard n'est possible, ni avant, ni pendant la course.



TIGNES

Annulation d'une inscription en cas de blessure :

En cas de blessure du coureur, et uniquement dans ce cas, survenue après l'inscription et non complètement guérissable pour le jour de la course, l'organisation recommande au coureur blessé de ne pas se mettre inutilement en danger, d'annuler son inscription et de faire une demande de report de sa course à l'année suivante.

Toute demande de report doit nous parvenir à l'adresse suivante : tignestrail@tignes.net , accompagnée du dossier médical, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes sont traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

MODIFICATION / ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les horaires de départ et les barrières horaires, le parcours, les emplacements des postes de secours et de ravitaillements, sans préavis.

En cas de conditions météo défavorables ou pour des raisons de sécurité, l'organisation peut être amenée à basculer l'ensemble des concurrents du Tignes Trail vers un parcours de repli.

En cas de conditions extrêmes, l'organisation se réserve le droit d'arrêter une épreuve en cours. Elle se réserve également le droit d'annuler totalement et sans préavis l'ensemble des épreuves. Dans ce cas précis, les participants seront remboursés de 50% du montant de leur inscription.

Covid-19 : En cas d'annulation d'une ou plusieurs épreuves du Tignes Trail en raison de la crise sanitaire, les participants seront remboursés des sommes versés à l'organisateur à l'exception des frais de dossier (environ 1€).

RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être formulée par écrit uniquement par le coureur incriminé. Le coureur incriminé doit déposer sa réclamation au PC course dans un délai maximum de 30 minutes après son arrivée.

Aucune réclamation ne sera acceptée de la part d'un accompagnateur ou d'un spectateur.



DROIT À L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

Contactez-nous: tignestrail@tignes.net

04 79 40 25 88